

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 2 juin 2014 à 20 h, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay, conseiller au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Dans le cadre de la semaine de la municipalité, Monsieur Édouard Beaulieu agit comme maire d'un jour. Il coanime l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Rappel – Formation « Rôle et responsabilité des élus » (Sainte-Luce le samedi 21 juin)
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Adoption – Règlement numéro 2014-02 sur la qualité de vie (applicable en partie par la SQ)
 - 7.2. Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne
 - 7.3. Adoption du rapport annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies
8. **Transport**
 - 8.1. Fauchage en bordure des chemins municipaux
 - 8.2. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Demande de dérogation mineure #2014-03 de Ferme Laitière Béquet située au 254, route 132
 - 10.2. Autorisation à des travaux de démolition partielle sur la rue de la Mer
 - 10.2.1. Demande de Monsieur Marc-Olivier Ouellet (158-160, rue de la Mer)
 - 10.2.2. Demande de Madame Carolle Paquet (125, rue de la Mer)
 - 10.3. ---
 - 10.4. Fonds « Initiatives du milieu rural »
 - 10.5. Comité des fêtes du 150^e anniversaire de Baie-des-Sables
 - 10.6. Adhésion à « Les Fleurons du Québec »
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Engagement des animateurs pour le terrain de jeux et formation pour l'été 2014
 - 11.2. Demandes d'aide financière – Réfection partielle du centre communautaire
 - 11.3. Semaine de la municipalité (organisation et invitation au 5 à 7)
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Journée de la Résistance et de la Fierté rurale à Saint-Damase
 - 13.2. Installation du module de jeux extérieur au centre communautaire
 - 13.3. Terrain de jeux – Ateliers en anglais
 - 13.4. Nivelage des chemins municipaux
 - 13.5. Mot du maire d'un jour

- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

2014-097 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 2 juin 2014 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2014-098 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2014

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 5 mai dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'approuver le procès-verbal du 5 mai 2014 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2014-099 APPROBATION DES COMPTES AU 31 MAI 2014

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mai 2014;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 mai 2014 :

Liste des comptes à payer	54 912,56	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés et chèque #5895)	4 295,40	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3738 au #3756)	10 163,41	\$
Total des comptes au 31 mai 2014	69 371,37	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

6.1 Rappel – Formation « Rôle et responsabilité des élus » (Sainte-Luce le samedi 21 juin)

La formation « Rôle et responsabilité des élus » qui devait avoir lieu le 24 mai dernier à Sainte-Luce a été reportée au 21 juin prochain. Puisque les élus inscrits à cette formation ne seront pas disponibles à ce moment-là, un remboursement de la formation sera demandé à la FQM.

7.1 Adoption – Règlement numéro 2014-02 sur la qualité de vie (applicable en partie par la SQ)

2014-100 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-02 SUR LA QUALITÉ DE VIE

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'adopter un règlement pour assurer la qualité de vie des résidents et de refondre certains règlements;

ATTENDU que l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements relatifs aux nuisances;

ATTENDU que l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU que l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement, les rapports de bon voisinage et le bien-être général de sa population;

ATTENDU que l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir l'usage d'une voie publique;

ATTENDU que l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir le stationnement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Damien Ouellet lors de la séance du 5 mai 2014;

ATTENDU que toutes les dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été respectées afin de renoncer à la lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter le *Règlement numéro 2014-02 sur la qualité de vie* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.2 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne

2014-101 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Considérant que la Société canadienne de la Croix-Rouge a révisé l'entente de services aux sinistrés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

- de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans;
- d'autoriser le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, à signer ladite entente;
- d'autoriser le paiement de la contribution financière annuelle (150\$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.3 Adoption du rapport annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies

2014-102 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL RELATIF AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIES – 3^E ANNÉE

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie est entré en vigueur le 28 juin 2010;

Considérant que l'action #5 du plan de mise en œuvre de ce schéma est de produire et d'adopter un rapport d'activité annuel conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'adopter le rapport d'activité annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies pour la troisième année tel que produit par le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 Fauchage en bordure des chemins municipaux

2014-103 FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le fauchage en bordure des chemins municipaux en vertu de la résolution #2014-074;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes :

- Entreprise Daniel Duchaine au montant de 1 464,80\$ plus les taxes (40\$ du kilomètre);
- 9271-4328 Québec inc. (Weed-Man Matane) au montant de 1 831,00\$ plus les taxes (50\$ du kilomètre);
- Ferme Ouella-Ouellet au montant de 1 831,00\$ plus les taxes (50\$ du kilomètre);

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de retenir la soumission d'Entreprise Daniel Duchaine au montant forfaitaire de 1 464,80 \$ plus les taxes pour le fauchage en bordure des chemins municipaux. Ces travaux de fauchage devront être réalisés et complétés au courant du mois de juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

2014-104 PROGRAMMATION D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Considérant la volonté du conseil municipal de poursuivre les efforts réalisés ces dernières années à l'amélioration du réseau routier municipal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'identifier l'amélioration du 4^e Rang Est et de la route Lepage comme priorité d'intervention en matière de travaux routiers pour l'année 2014. Qu'une demande d'aide financière soit adressée au député de Matane-Matapédia-Mitis, Monsieur Pascal Bérubé dans le cadre du *programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Demande de dérogation mineure #2014-03 de Ferme Laitière Bequet située au 254, route 132

2014-105 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2014-03 DE FERME LAITIÈRE BÉQUET POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 254, ROUTE 132

Considérant la demande de dérogation mineure #2014-03 formulée par la Ferme Laitière Bequet (BDS) inc. ayant comme objet le revêtement extérieur d'une grange-étable projetée sur l'immeuble situé au 254, route 132, lots P-379 et P-380 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider et portant le matricule #8100-29-9423 au rôle d'évaluation;

Considérant que le demandeur désire remplacer un bâtiment existant qui a été endommagé par les grands vents de février 2014;

Considérant que le bâtiment projeté consiste à un dôme agricole recouvert d'une membrane de polyéthylène souple et étanche pouvant être opaque ou semi-translucide;

Considérant que ce type de matériau n'est pas autorisé aux articles 7.2.5 et 6.3.1 du Règlement de zonage numéro 2008-06 de la municipalité puisqu'il n'apparaît pas dans la liste des matériaux autorisés;

Considérant que le matériau visé par le demandeur est certifié par un fabricant reconnu et est spécialement conçu pour recouvrir les dômes agricoles;

Considérant que la grange-étable projetée mesure 132 pieds de longueur par 40 pieds de largeur;

Considérant que la grange-étable actuelle est sérieusement endommagée;

Considérant que le nouveau bâtiment projeté serait aligné au bâtiment actuel ce qui améliorerait l'aspect visuel et esthétique du site actuel;

Considérant que le refus d'acquiescer à la présente dérogation mineure causera un préjudice suffisamment sérieux au demandeur compte tenu que la réglementation municipale actuelle ne tient pas compte de ce type de structure et de matériau nouvellement disponible sur le marché depuis quelques années;

Considérant que la présente dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle des résidences du secteur et de la nature des travaux visés par la présente demande;

Considérant que le projet en question respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que cette demande de dérogation mineure est effectuée dans le cadre d'une demande de permis de construction;

Considérant qu'en vertu de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la résolution par laquelle le conseil rend sa décision peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la municipalité, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation;

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure #2014-03 formulé par la Ferme Laitière Bequet (BDS) inc. dans son procès-verbal du 20 mai 2014;

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le conseil, rendrait cet immeuble conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'un avis public a été affiché le 14 mai 2014 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que le conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter avec condition la demande de dérogation mineure #2014-03 formulée par la Ferme Laitière Bequet (BDS) inc. ayant comme objet le revêtement extérieur d'une grange-étable projetée sur l'immeuble situé au 254, route 132, lots P-379 et P-380 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider et portant le matricule #8100-29-9423 au rôle d'évaluation.

La condition consiste à obliger le demandeur à conserver dans son état d'origine la membrane de polyéthylène qui recouvre le dôme agricole, soit sans bris et déchirure.

L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer tout permis ou certificat en conséquence. L'approbation se limite aux travaux visés dans la présente demande de dérogation mineure et n'a pas pour effet de régulariser toute demande ultérieure de quelque nature que ce soit concernant l'immeuble visé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2.1 Autorisation à Monsieur Marc-Olivier Ouellet pour des travaux de démolition partielle

2014-106 AUTORISATION À MONSIEUR MARC-OLIVIER OUELLET POUR DES TRAVAUX DE DÉMOLITION PARTIELLE DE SA RÉSIDENCE

Considérant que Monsieur Marc-Olivier Ouellet désire effectuer les travaux suivants sur sa résidence située au 158-160 rue de la Mer :

- démolir la galerie avant;
- enlever la porte avant et obstruer l'ouverture du mur;
- démolir une partie de l'entrée de cave arrière afin de l'agrandir;
- enlever au complet le revêtement extérieur de la résidence afin d'isoler et remplacer le revêtement;

Considérant qu'en vertu de l'article 14.20.2 du règlement de zonage de la municipalité, une autorisation du conseil municipal est nécessaire à la réalisation de travaux de démolition partielle ou totale ;

Considérant que le bâtiment en question ne comporte pas d'intérêt historique ou architectural particulier qui nécessiterait de respecter l'aspect original du bâtiment;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'autoriser Monsieur Marc-Olivier Ouellet à procéder aux travaux de démolition partielle de sa résidence tels qu'énumérés précédemment.

Que le responsable de l'émission des permis et certificats soit autorisé à délivrer le ou les permis et certificats exigés par le demandeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2.2 Autorisation à Madame Carolle Paquet pour des travaux de démolition partielle

2014-107 AUTORISATION À MADAME CAROLLE PAQUET POUR DES TRAVAUX DE DÉMOLITION PARTIELLE SUR SA PROPRIÉTÉ

Considérant que Madame Carolle Paquet désire effectuer les travaux suivants sur sa propriété située au 125 rue de la Mer :

- démolir et remplacer une section de la clôture du côté ouest;
- démolir et remplacer le patio arrière en bois;

Considérant qu'en vertu de l'article 14.20.2 du règlement de zonage de la municipalité, une autorisation du conseil municipal est nécessaire à la réalisation de travaux de démolition partielle ou totale ;

Considérant que le bâtiment en question ne comporte pas d'intérêt historique ou architectural particulier qui nécessiterait de respecter l'aspect original du bâtiment;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'autoriser Madame Carolle Paquet à procéder aux travaux de démolition partielle sur sa propriété tels qu'énumérés précédemment.

Que le responsable de l'émission des permis et certificats soit autorisé à délivrer le ou les permis et certificats exigés par le demandeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3 ---

10.4 *Fonds « Initiatives du milieu rural »*

2014-108 PARTICIPATION AU FONDS « INITIATIVES DU MILIEU RURAL »

Considérant le désir de la Corporation de développement de Baie-des-Sables de profiter du nouveau fonds « Initiatives du milieu rural » administré par le CLD de La Matanie;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte de participer financièrement au nouveau fonds « Initiatives du milieu rural » afin de faire profiter à la Corporation de développement de Baie-des-Sables d'une aide financière de 2 000\$. La contribution financière de la municipalité est de 500\$ et sera versée directement à la Corporation de développement lorsque toutes les modalités de versements seront remplies par cette dernière. Cette contribution sera assumée à même le Fonds Cartier. Le support financier obtenu devra servir à la mise en œuvre de projets de développement et d'animation du milieu.

Que copie de cette résolution soit transmise au CLD de La Matanie et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.5 *Comité des fêtes du 150^e anniversaire de Baie-des-Sables*

2014-109 COMITÉ DES FÊTES DU 150^E ANNIVERSAIRE DE BAIE-DES-SABLES

Considérant que la Corporation de développement de Baie-des-Sables désire connaître les intentions de la municipalité concernant l'organisation des festivités du 150^e anniversaire de Baie-des-Sables qui aura lieu en 2019;

Considérant l'ampleur du travail réalisé pour l'organisation de ces festivités;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu :

- de nommer Madame Huguette Marcoux à titre de chargée de projet à l'organisation des festivités du 150^e anniversaire de Baie-des-Sables;
- de demander à la Corporation de développement de Baie-des-Sables, d'assumer la moitié (ou une partie) du salaire de la chargée de projet, si besoin;
- de participer à la formation d'un comité en nommant Monsieur Dany Fortin, représentant de la municipalité au sein du comité des fêtes du 150^e anniversaire de Baie-des-Sables.

La chargée de projet pourra entreprendre toutes les démarches nécessaires à la planification et à l'organisation de ces festivités. Elle devra faire valider les orientations majeures des festivités auprès du conseil municipal ainsi qu'autoriser toutes dépenses nécessaires au bon fonctionnement du comité auprès de la municipalité.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.6 *Adhésion à « Les Fleurons du Québec »*

2014-110 ADHÉSION À « LES FLEURONS DU QUÉBEC »

Considérant la volonté de la Corporation de développement de Baie-des-Sables à inscrire la Municipalité de Baie-des-Sables à « Les Fleurons du Québec »;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser la Corporation de développement de Baie-des-Sables à inscrire la Municipalité de Baie-des-Sables à la 9^e édition (2014-2016) de « Les Fleurons du Québec » à condition qu'elle assume les coûts de cette adhésion triennale.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. Engagement des animateurs pour le terrain de jeux et formation pour l'été 2014

2014-111 ENGAGEMENT DE MADAME AUDE BLAIS À TITRE D'ANIMATRICE POUR LE TERRAIN DE JEUX EN 2014

Considérant la résolution #2013-204 relative à la participation au programme « Emplois d'Été Canada » pour l'embauche de deux (2) animateurs pour le terrain de jeux durant la période estivale;

Considérant que les représentants du programme « Emplois d'Été Canada » ont confirmé la subvention pour un (1) emploi;

Considérant que nous avons reçu cinq (5) offres de services pour les postes d'animateur pour le terrain de jeux;

Considérant que les curriculum vitae reçus ont été analysés et que des entrevues ont été passées à trois (3) candidates;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par le comité d'analyse;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'embaucher Madame Aude Blais à titre d'animatrice du terrain de jeux. Cette embauche est conditionnelle à l'acceptation de la candidature au programme « Emploi d'Été Canada » par le gouvernement du Canada.

La période de travail est du 30 juin au 8 août 2014 (6 semaines). L'horaire de travail est de 35 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire est de 10,50\$ de l'heure.

Il est également résolu d'autoriser l'inscription de la candidate retenue (s'il y a lieu) à un stage de formation offert par l'Unité régionale de Loisir et de Sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu les 7 et 8 juin 2014 au Pavillon des loisirs de Saint-Fabien au montant de 60\$ par participante. La participante sera rémunérée pour cette formation. Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux. Du matériel supplémentaire pourra également être commandé (boîte à outils, cahier de jeux, etc.).

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution. La candidate retenue travaillera également sous la supervision du directeur général ou, en son absence, de son adjointe, Madame Huguette Marcoux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2014-112 ENGAGEMENT DE MADAME ÉMILIE LAUZIÈRE À TITRE D'ANIMATRICE POUR LE TERRAIN DE JEUX EN 2014

Considérant la résolution #2013-204 relative à la participation au programme « Desjardins jeunes au travail » pour l'embauche d'un animateur pour le terrain de jeux durant la période estivale;

Considérant que la Caisse Populaire de la Mitis a accepté de participer au programme « Desjardins jeunes au travail » pour un (1) emploi;

Considérant que nous avons reçu cinq (5) offres de services pour les postes d'animateur pour le terrain de jeux, dont trois (3) étaient admissibles au programme « Desjardins jeunes au travail »;

Considérant que les curriculum vitae reçus ont été analysés et que des entrevues ont été passées à trois (3) candidates ;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par le comité d'analyse;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'embaucher Madame Émilie Lauzière à titre d'animatrice du terrain de jeux. Cette embauche est conditionnelle à l'acceptation de la candidature au programme « Desjardins jeunes au travail » par le Carrefour jeunesse-emploi de la région de Matane.

La période de travail est du 30 juin au 8 août 2014 (6 semaines). L'horaire de travail est de 35 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire est de 10,50\$ de l'heure.

Il est également résolu d'autoriser l'inscription de la candidate retenue (s'il y a lieu) à un stage de formation offert par l'Unité régionale de Loisir et de Sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu les 7 et 8 juin 2014 au Pavillon des loisirs de Saint-Fabien au montant de 60\$ par participante. La participante sera rémunérée pour cette formation. Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux. Du matériel supplémentaire pourra également être commandé (boîte à outils, cahier de jeux, etc.).

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution. La candidate retenue travaillera également sous la supervision du directeur général ou, en son absence, de son adjointe, Madame Huguette Marcoux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2014-113 AJUSTEMENT DU SALAIRE DE L'ANIMATRICE EN CHARGE DU TERRAIN DE JEUX EN 2014

Considérant qu'il a lieu de nommer une animatrice qui aura la responsabilité et la charge du terrain de jeux à l'été 2014;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu nommer Madame Aude Blais animatrice en charge du terrain de jeux pour 2014. Son salaire horaire sera augmenté de 0,10\$ afin d'atteindre 10,60\$. Le vote est demandé sur cette proposition. Pour cette proposition : Mesdames Claudie Fillion, Véronique Lamarre et Sylvie Bouffard, et Messieurs Dany Fortin et Jean-Pierre Junior Tanguay. Contre cette proposition : Monsieur Damien Ouellet.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

11.2 Demandes d'aide financière – Réfection partielle du centre communautaire

2014-114 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS « INITIATIVE D'INVESTISSEMENT LOCAL » POUR LA RÉFECTION PARTIELLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que des travaux de remise en état sont requis au centre communautaire;

Considérant que ces travaux ne pourront être réalisés sans l'obtention d'une aide financière substantielle;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'autoriser la préparation et la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du fonds « Initiative d'investissement local » pour la réfection partielle du centre communautaire. Sans s'y limiter, les travaux consisteront à :

- Réparer la toiture (+/- 25 000\$);
- Rallonger la toiture (+/- 10 000\$);
- Remplacer la galerie avant (+/- 10 000\$);
- Améliorer les installations sanitaires (+/- 5 000\$);
- Améliorer l'aménagement de la cuisine (+/- 25 000\$);

- Repositionner l'emplacement de l'escalier intérieur (+/- 5 000\$)
- Réparer et peindre les murs intérieurs (+/- 10 000\$);
- Remplacer les fenêtres et les portes (+/- 10 000\$);
- Remplacer le revêtement extérieur (+/- 30 000\$);
- Remettre en état le plancher (+/- 7 500\$).

Si une aide financière substantielle est octroyée à la municipalité et que le financement est complété, les travaux pourront être réalisés en 2015, selon les modalités du programme.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2014-115 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS « AGRIESPRIT » POUR LA RÉFECTION PARTIELLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que des travaux de remise en état sont requis au centre communautaire;

Considérant que ces travaux ne pourront être réalisés sans l'obtention d'une aide financière substantielle;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser la préparation et la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du fonds « AgriEsprit » de *Financement agricole Canada* pour la réfection partielle du centre communautaire. Sans s'y limiter, les travaux consisteront à :

- Réparer la toiture (+/- 25 000\$);
- Rallonger la toiture (+/- 10 000\$);
- Remplacer la galerie avant (+/- 10 000\$);
- Améliorer les installations sanitaires (+/- 5 000\$);
- Améliorer l'aménagement de la cuisine (+/- 25 000\$);
- Repositionner l'emplacement de l'escalier intérieur (+/- 5 000\$)
- Réparer et peindre les murs intérieurs (+/- 10 000\$);
- Remplacer les fenêtres et les portes (+/- 10 000\$);
- Remplacer le revêtement extérieur (+/- 30 000\$);
- Remettre en état le plancher (+/- 7 500\$).

Si une aide financière substantielle est octroyée à la municipalité et que le financement est complété, les travaux pourront être réalisés en 2015, selon les modalités du programme.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3 Semaine de la municipalité (organisation et invitation au 5 à 7)

Le maire invite la population à participer à la semaine de la municipalité dans le cadre d'une soirée sociale (formule 5 à 7) qui aura lieu le vendredi 6 juin 2014 à 17h00 au centre communautaire de Baie-des-Sables. Les élus sont appelés à contribuer à cet événement.

12. Suivi de la dernière période de questions

- Comité des fêtes du 150^e anniversaire de Baie-des-Sables;
- Fonds « Initiatives du milieu rural »;
- Les Fleurons du Québec (reconnaissance).

13. Divers

13.1 Journée de la Résistance et de la Fierté rurale à Saint-Damase

2014-116 FÉLICITATION À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

Considérant que le 24 mai dernier, la Municipalité de Saint-Damase était l'hôte de la 9^e Journée de la Résistance et de la Fierté rurale;

Considérant que la Journée de la Résistance célèbre chaque année la détermination, la créativité et les réalisations d'une municipalité rurale de l'Est-du-Québec;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de féliciter la Municipalité de Saint-Damase pour l'obtention du trophée de la Municipalité de la Résistance 2014-2015 ainsi que pour l'organisation de cette journée spéciale de festivités qui fût un succès.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Damase.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2 Installation du module de jeux extérieur au centre communautaire

Le module de jeux extérieur a été commandé par Dekhockey Baie-des-Sables et la livraison est prévue au début du mois de juillet. L'emplacement devra être validé prochainement afin de préparer le sol pour recevoir la structure.

13.3 Terrain de jeux – Ateliers en anglais

La conseillère, Madame Véronique Lamarre, fait la proposition d'ajouter un poste supplémentaire pour le terrain de jeux afin d'intégrer des ateliers d'anglais. Après discussion, des ateliers récréatifs et sportifs en anglais seront inclus dans la programmation hebdomadaire du terrain de jeux par les animatrices.

13.4 Nivelage des chemins municipaux

Des discussions ont lieu suite aux travaux de nivelage effectués en vertu de la résolution #2014-072.

13.5 Mot du maire d'un jour

Monsieur Édouard Beaulieu procède à la lecture de son texte qui lui a permis de devenir maire d'un jour. Des félicitations lui sont également adressées ainsi qu'un certificat. Un cadeau lui sera remis au 5 à 7 de la municipalité.

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Réfection partielle du centre communautaire (toiture);
- Cuisinière électrique usagée au centre communautaire;
- Rangement au centre communautaire;
- Terrain de jeux;
- Fauchage des chemins municipaux;
- Problématique à l'intersection de la route Ross et le 5^e Rang Est (signalisation tracteur de ferme).

15. Levée de l'assemblée

2014-117 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la séance à 22h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire